



Devoirs de rentrée : Revendiquer et se mobiliser le 11 octobre 2011!

La journée d'action dans l'Éducation du 27 septembre, où près de la moitié des personnels était en grève et où 170 000 manifestaient, les arrêts de travail qui se multiplient dans les entreprises, montrent que l'esprit de mobilisation perdure aujourd'hui en France après la bataille sur les retraites. Les salariés ne se contentent plus d'entendre dire que l'Europe est en crise et que c'est à eux de payer les déficits qui se creusent.

En cette période de rentrée universitaire, la FERC Sup CGT tient à souligner les difficultés auxquelles sont confrontés les personnels et les étudiants.

Insuffisance budgétaire, manque de postes Biatoss et enseignants marquent cette rentrée.

Le passage aux RCE – Responsabilités et Compétences Elargies – fait d'ores et déjà des ravages, les universités du Havre et de Strasbourg et bien d'autres sont en difficulté financière, les recrutements et les crédits d'équipements sont gelés.

Le nouveau ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Laurent Wauquiez, à peine arrivé annonce que les universités «participeront à l'effort budgétaire qui sera de nouveau à l'ordre du jour » de la politique du gouvernement.

Lors de sa dernière participation au Comité de suivi de la Licence et Licence Pro, concernant la question des moyens, Valérie Pécresse avait déjà indiqué : "Il y a des restructurations à faire pour libérer des moyens (30% des licences ont moins de 50 étudiants, 30% de masters à moins de 20 étudiants). Il faut mutualiser pour dégager des marges de manœuvre dans le cadre de l'autonomie."

C'est toute l'hypocrisie de ce gouvernement qui dit vouloir titulariser les contractuels et qui dans le même temps poursuit sa politique de casse du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'arrêté Licence qui vient d'être publié n'a fait l'objet d'aucune discussion préalable, la FERC Sup CGT ne peut qu'être opposée à ce projet d'arrêté dont la justification par rapport à l'existant reste à démontrer. De toute évidence, celui-ci n'apporte que peu, voire pas de réponses aux questions soulevées par l'objectif très ambitieux de permettre à 50% d'une classe d'âge d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur. Au contraire, ce nouvel arrêté aggrave considérablement la situation créée par la mise en œuvre de la réforme LMD et de la semestrialisation qui ont fragilisé les champs, la cohérence et l'organisation disciplinaires de l'enseignement universitaire.

Quant à la Recherche, tous les moyens sont tournés vers « L'excellence » au détriment des crédits récurrents. La création des initiatives d'excellence constitue un mécanisme d'exclusion de la majorité de la communauté scientifique et universitaire.

S'agissant des rémunérations la FERC Sup rappelle son opposition au gel du point d'indice, de même qu'elle dénonce la mise en place d'une prime d'intéressement à la performance

collective qui introduit une logique de rentabilité et de concurrence étrangère à la notion de service public. Il n'y aura pas un euro de plus sur la feuille de paye des fonctionnaires du fait de cette prime. Elle sera financée uniquement par les suppressions d'emploi qui étranglent les services publics.

Enfin, nous continuons d'exiger la suppression de toute rémunération au mérite telles que la PFR -Prime Fonction Résultat- et la PES- Prime d'Excellence Scientifique-.

Dans ce contexte de régression sociale imposée aux salariés pour payer une crise financière dont ils ne sont en rien responsables,

la FERC Sup CGT appelle les personnels à se mobiliser le mardi 11 octobre 2011 lors de la journée nationale d'action interprofessionnelle

pour exiger dans la convergence public privé :

- Un financement par l'État, à hauteur de 1,4% du PIB, qui garantisse l'indépendance du SERVICE PUBLIC d'enseignement supérieur.
- La création au budget de l'État de tous les postes nécessaires à la titularisation de tous les personnels contractuels (BIATOSS ou enseignants) ; et dans cette attente, le maintien en poste de ces agents
- Une revalorisation des salaires et des pensions et l'abandon de l'individualisation des rémunérations (primes au «mérite» et à la performance - PFR),
- Des projets d'établissements résolument au service des étudiants et des usagers et non dictés par des objectifs de performance et de résultats principalement financiers
- L'abrogation de la LRU et de ses dérivés : RCE Responsabilités et Compétences Elargies, initiatives d'excellence, etc...
- Le retour à une protection sociale solidaire et de haut niveau (retraite, sécurité sociale, santé...) et le retrait des lois portant atteinte à celle-ci.

OSEZ LA CGT, adhérez !

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Adresse professionnelle :

Bulletin à retourner à la **FERC Sup CGT case 544 263 rue de Paris 93515 MONTREUIL CEDEX**
Tél : 01.48.18.82.68 – fax : 01.49.88.07.43 – mel : ferc-sup@ferc

Montreuil, 6 octobre 2011